

COMMUNE DE DAUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 Mars 2026

PRÉSENTS : BIRELLO Danielle, BIRELLO Enzo, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole, BERNARD Denis, HUMAYOU Martine, ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : ALBERT Patrick, BENETEAU Pascal, BRIENTIN Amélie, VAYSSIERES Fabienne.

PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LÉAUTÉ Yves

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026.

1 – Rythme Scolaire 2026

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'école a décidé de modifier à la marge les horaires de l'école de DAUX sur avis des parents d'élèves consultés par la mairie par sondage.

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Haute-Garonne propose donc en accord avec cette décision de réduire la pause méridienne comme demandé d'1/4 heure (fin de la pause à 14h) et d'avancer la sortie des classes d'1/4 d'heure (sortie des classes à 16h15).

Ces horaires entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les horaires proposés par monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Haute-Garonne
- Autorise monsieur le maire à communiquer cette décision à tous les acteurs

2- Avenant Marché de restauration CRM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans un souci d'approche écoresponsable il préconise de modifier le fonctionnement de la restauration scolaire sur le conditionnement de la livraison des repas et de passer aux bacs gastronomiques.

Le titulaire du marché CRM nous a proposé un avenant afin de pallier au surcoût que cela engendre.

OFFRE	TARIF ACTUEL Barquette	TARIF Gastro 1/1	TVA 5.5%	TARIF € TTC
REPAS MATERNELLE	3.0423 € HT	3.0723 € HT	0.1690 €	3.2413 € TTC
REPAS ELEMENTAIRE	3.1444 € HT	3.1744 € HT	0.1845 €	3.3589 € TTC
REPAS ADULTE en bacs collectifs	3.8896 € HT	3.9196 € HT	0.2155 €	4.1351 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avenant CRM conformément au tableau présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cet avenant.

3 – Amende de Police

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa lutte contre l'insécurité routière, il a réduit la vitesse autorisée à 50 km/h sur une large portion de la RD1 à la traversée de notre commune. Pour renforcer le dispositif il propose l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée de DAUX en direction de MONDONVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'implantation d'un radar pédagogique sur la RD1
- Retient proposition de la société ELAN CITE d'un montant de 3.594.08 € HT soit 4.312.90 € TTC.
- Demande au Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible au titre du programme annuel des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.